

Mémoire présenté au
BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT



**CORPORATION DE PROMOTION ET DE DÉVELOPPEMENT
DU CROISSANT DE L'EST**

Le 10 janvier 2002



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Depuis plus de vingt ans, plusieurs initiatives ont permis de sensibiliser les divers paliers gouvernementaux à l'importance de protéger et de redonner vie au fleuve Saint-Laurent. Ces initiatives ont donné des résultats concrets comme la protection de certaines zones fragiles, des réglementations plus sévères pour l'aménagement en rives, l'amélioration réelle de la qualité de l'eau et bien d'autres. Malheureusement, plusieurs projets n'ont pu voir le jour à cause, entre autres, du manque de concertation et de coordination.

C'est en réponse à cette situation que le milieu a décidé de se doter d'une structure de concertation et de coordination permanente : la **Corporation de promotion et de développement du Croissant de l'Est**. Celle-ci a été officiellement incorporée comme organisme à but non lucratif le 22 février 2000 et a procédé à sa première assemblée générale le 4 décembre 2000.

Le Croissant de l'Est couvre un territoire qui s'étend vers l'ouest à partir du pont Jacques-Cartier aux îles de Contrecoeur inclusivement. On y compte trois grandes régions administratives (Montréal, la Montérégie et Lanaudière). On y retrouve (depuis le 1^{er} janvier 2002), quatre MRC, dix municipalités dont deux sont à l'extérieur de la CMM, une soixantaine d'îles, des parcs municipaux et régionaux, un parc national et des espaces protégés. Représentant les secteurs municipaux, environnementaux, touristiques et économiques, le conseil d'administration est composé de 17 membres.

La mission du **Croissant de l'Est** s'articule autour de trois principes : la **protection**, la **promotion** et le **développement** du fleuve Saint-Laurent, de ses îles et de ses rives :

- la **protection** vient définir le genre de développement que nous devons préconiser ;
- la **promotion** vise une meilleure connaissance du fleuve et de ses attraits ;
- le **développement** fait référence à un aménagement qui permette une plus grande accessibilité.

Notre défi est de permettre un développement durable, structurant et, surtout, se réalisant en étroite concertation avec l'ensemble des intervenants du territoire.

À ce jour, le **Croissant de l'Est** a surtout œuvré à mobiliser et sensibiliser ses partenaires. C'est ainsi que nous avons mené une consultation à l'automne 2000 qui a permis de définir le rôle du Croissant, les principes directeurs et une vision commune du territoire et de ses enjeux.

En ce qui a trait à la promotion, le **Croissant de l'Est** a produit deux dépliants qui ont été distribués à plus de 30 000 exemplaires et qui ont permis une meilleure connaissance du fleuve et de ses attraits.



Afin de coordonner le développement, nous avons produit un plan d'aménagement qui s'articule autour de trois grands axes :

La mise en valeur du patrimoine

Longtemps seule voie de communication, le fleuve Saint-Laurent a été à l'origine du développement économique et social des communautés riveraines. La riche histoire de cette période a laissé de nombreuses traces et des vestiges patrimoniaux que le Croissant veut contribuer à mettre en valeur grâce à des aménagements de qualité, à une mise en réseau des différents produits, ainsi qu'à une mise en marché efficace de ces attraits. Le fleuve Saint-Laurent étant en soi un élément patrimonial important au Québec, il est important de développer des activités qui permettent d'animer ce patrimoine naturel, historique et culturel afin de mieux le faire connaître. Au plan de l'accessibilité, une série de parcs et sites en rive doivent être développés et aménagés de façon à permettre l'observation et l'interprétation du fleuve de ses îles et de ses rives et, aussi souvent que possible, à offrir un contact direct à l'eau.

Le développement d'un réseau cyclable en rives et sur les îles

Le vélo est retenu par le Croissant comme moyen terrestre privilégié pour permettre la découverte du fleuve et de son environnement exceptionnel. Le plan propose donc l'aménagement de pistes cyclables tout le long de la route 132 pour la rive Sud, de la rue Notre-Dame à Montréal, et de la route 138 sur la rive Nord. Des sections de la Route Verte et des pistes cyclables régionales seront intégrées à ce projet.

Quant aux îles, le Croissant propose des sentiers cyclables qui, grâce à un service de navettes, offriront des circuits complets. Le réseau cyclable est ponctué de haltes dans les parcs riverains aménagés pour valoriser les éléments significatifs du paysage.

Le développement de liens fluviaux

Le fleuve Saint-Laurent étant avant tout un cours d'eau, il est prioritaire de lui redonner sa vocation fluviale par des circuits thématiques utilisant des navettes et des bateaux de croisières. Le plan directeur propose donc des aménagements spécifiques pour permettre ce genre de développement, tout en privilégiant la mise en place et l'amélioration de ressources collectives plutôt qu'individuelles. De plus, le plan prévoit le réaménagement des quais afin de leur redonner leur rôle de lien direct entre le fleuve et les noyaux villageois. Les marinas doivent aussi être repensées afin de les rendre plus attrayantes, plus accessibles par voie terrestre et, surtout, pour en faire un lieu où les visiteurs auront plaisir à admirer les bateaux.



LE PROJET DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Le projet du MTQ affecte directement une partie importante de notre territoire : la rue Notre-Dame (le tronçon montréalais). De part l'importance des aménagements proposés et leur liens directs avec le fleuve et son accès, la Corporation du Croissant de l'Est se prononce sur ledit projet en fonction des trois axes de développement décrits plus tôt.

Aménagement de parcs en rive

La création et le développement des espaces verts en rive représentent un des principaux outils de re-appropriation du fleuve Saint-Laurent par les résidents. À cet égard, le plan proposé par le MTQ crée une succession de parcs et de places qui mettent en valeur les éléments représentatifs du paysage montréalais.

Les nouveaux espaces verts sont des prolongements des quartiers environnants et permettent de reconstituer des liens avec le fleuve. Ainsi, l'établissement d'un lien concret entre le fleuve, le parc Champêtre, le parc Morgan et le pôle institutionnel associés au marché Maisonneuve, est un exemple de réunification urbaine. Les ouvertures visuelles sur le fleuve, à partir des parcs et places publiques, vont contribuer à en faire découvrir la beauté et les richesses.

Réseau cyclable

Les interventions proposées dans le plan d'aménagement de la rue Notre-Dame viennent consolider et améliorer la desserte cyclable pour le tronçon à l'ouest de l'autoroute 25. La présence d'une piste cyclable en site propre qui permet de découvrir les richesses patrimoniales associées à chacun des espaces verts constitue un atout important dans une revalorisation d'un secteur industriel. La thématique associée au Chemin du Roy doit être raffinée et implique l'installation de panneaux d'interprétation.

Cependant, le Croissant de l'Est recommande une prolongation de la piste cyclable au-delà de l'autoroute 25 pour rejoindre la Promenade Bellerive, parc d'où s'effectue déjà les liens avec le réseau cyclable de la Rive Sud et des Îles-de-Boucherville. De plus, l'exploitation de la thématique associée au Chemin du Roy requière un réseau cyclable qui fait le lien avec la rive nord de Repentigny jusqu'à Québec.

Les tronçons cyclables existants constituent des acquis et ils doivent être maintenus. Il faut prévoir la prolongation des segments actuels pour établir un véritable réseau. L'intersection Viau et Notre-Dame doit donc permettre aux cyclistes de poursuivre leur itinéraire sur la rue Notre-Dame dans un réseau local pour rejoindre la Promenade Bellerive, poursuivre à l'Est jusqu'à Repentigny ou traverser vers la rive-Sud.

Mise en valeur du patrimoine

Le projet du MTQ intègre dans son plan les éléments patrimoniaux suivants : la station de pompage Craig, la maison du Gouverneur, la Prison au Pied-du-Courant, la caserne Létourneux et une partie du patrimoine industriel. Plusieurs de ces éléments sont laissés à l'abandon depuis de nombreuses années et leur déclin constitue une perte collective pour les Québécois. Leur intégration dans un projet d'ensemble s'inscrit dans les objectifs du Croissant de l'Est de favoriser la mise en valeur du patrimoine.

Plusieurs éléments cités dans le projet vont demander des efforts combinés de plusieurs ministères pour être mis en valeur adéquatement. La responsabilité ne doit pas incomber uniquement au ministère des Transports, mais bien à l'ensemble des autorités concernées.

CONCLUSION

Le projet déposé par le Ministère est le fruit d'intenses négociations avec les quartiers qui ont parfois souffert de la construction d'axes routiers conçus pour répondre à d'autres besoins que ceux de leur population. Il est impératif de poursuivre les efforts de concertation avec le milieu et les acteurs locaux pour assurer le respect des besoins des usagers et des résidents. En ce sens, ce nouveau projet, avec les éléments d'aménagement qui entourent le volet routier, permet de respecter les besoins et la qualité de vie des populations directement touchées.

Rappelons aussi que les installations industrielles et portuaires qui ont donné naissance à ces quartiers, ont aussi imposé des barrières physiques étanches qui ne permettent pas aux citoyens de s'approprier le fleuve. Dans ce sens, les interventions proposées dans le plan de réaménagement de la rue Notre-Dame ont le mérite de désenclaver, à tout le moins de manière visuelle, le fleuve par le biais d'aménagement d'espaces verts.

Il n'est pas dans la mission du **Croissant de l'Est** de se prononcer sur l'opportunité, en terme de transport, de procéder ou non à la modernisation de la rue Notre-Dame. Cependant, le Conseil d'administration du **Croissant de l'Est** est satisfait des orientations prises par le ministère des Transports du Québec dans ce projet, puisque celles-ci dépassent largement le simple cadre d'un aménagement routier. Soulignons que l'Est de Montréal regorge de sites ayant un fort potentiel récréo-touristique, que ce soient des espaces verts en rives, des éléments patrimoniaux et historiques importants ou des quartiers vivants, dynamiques et proactifs. Nous souhaitons que les aménagements extra routiers proposés aient un effet d'entraînement afin que tout l'Est de l'île de Montréal puisse être doté

- de parcs riverains s'ouvrant sur le fleuve et ses îles
- d'un réseau cyclable complet et bien articulé
- et d'un programme de mise en valeur des bâtiments et/ou des sites patrimoniaux dignes de la richesse de notre histoire pour préserver notre héritage collectif.

Les recommandations formulées par le **Croissant de l'Est** s'adressent au ministère des Transports du Québec, mais aussi à l'ensemble des ministères pour que, dorénavant, tous les projets d'aménagement tiennent compte de la mise en valeur du patrimoine naturel, historique et culturel ainsi que de la reconnaissance du fleuve Saint-Laurent comme patrimoine collectif à développer, protéger et faire connaître.



Liste des membres du conseil d'administration

Ville de Montréal
Chantal Deschamps
Jacques Gagnon
Jacques Moreau
Jean Picotte
Sylvie Thouin

Deux postes à combler depuis le 1^{er} janvier 2002

Ville de Repentigny
Ville de Varennes
MRC Lajemmerais
Ville de Longueuil
Ville de Lavaltrie

Jean-Simon Blais
François Chevrier
Carole Drolet
Matthieu Frégault
Louis Gagné
Anne-Marie Mottet
Serge Perreault
Raymond Trempe
Michel Turgeon

Chambre de commerce et d'industrie de la rive sud
Tourisme Montréal
Pro-Est
CLD - MRC L'Assomption
Société canadienne pour la conservation de la nature
Société d'animation de la promenade Bellerive
Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ)
Comité ZIP Jacques-Cartier
Administration Portuaire de Montréal

Coordonnées de la Corporation

Sylviane Di Folco
Directrice générale
8228, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H1L 6J3
Téléphone : (514) 256-6050
Télécopieur : (514) 256-0941
Courriel : sdifol@croissantdelest.qc.ca